

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 341-01-2025

Règlement numéro 341-01-2025 modifiant le règlement numéro 341-2016 relatif au déneigement des entrées et des stationnements privés par des entrepreneurs

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 341-2016 relatif au déneigement des entrées et des stationnements privés par des entrepreneurs* est en vigueur depuis le 24 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement encadre les pratiques de déneigement dans une perspective de sécurité par l'émission de permis de déneigement aux entrepreneurs qui effectuent le déneigement des stationnement privés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite faire une modification concernant l'une des exigences demandées pour l'obtention d'un permis de déneigement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné avec dépôt du projet de règlement le 9 décembre 2025 ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Elie Forest et résolu :

QUE le règlement numéro 341-01-2025 décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement et il témoigne des intentions qui président à son adoption.

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent règlement vise à modifier un article du *Règlement numéro 341-2016 relatif au déneigement des entrées et des stationnements privés par des entrepreneurs*.

ARTICLE 3. Modification

L'article 5.2. paragraphe f) du règlement 341-2026 est modifié et remplacé par ce qui suit :

« Fournir une copie du certificat d'immatriculation de chaque véhicule à être utilisé pour le déneigement démontrant qu'il est propriétaire ou locataire à long terme des équipements ; ».

ARTICLE 4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2025.

Original signé au livre des RG
Charles Meunier
Maire

Charles Meunier
Maire

Original signé au livre des RG
Vanessa Beaulieu
Greffière adjointe

Vanessa Beaulieu
Greffière adjointe